

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 04.019

L'An Deux Mille Quatre, le 31 mars à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

LE 24 MARS 2004

DATE D'AFFICHAGE

LE 24 MARS 2004

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, DOUMECQ, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mmes ISENDICK, JOLY, M. MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Mme TERRIEN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : Mme CROUE représentée par M. LE GUEUT
Mme DURAND représentée par M. CAU
Mme LABEYRIE représentée par M. MOST
Melle TURPIN représentée par M. BOURGEOIS

ABSENTS-EXCUSES : NEANT

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 29
Nombre de Votants : 33

Madame ISENDICK a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : CONVENTION DE SERVITUDE E.D.F. POUR LA DESSERTTE EN ENERGIE ELECTRIQUE DES MAGASINS "KING JOUET" ET "INTERSPORT"

VOTE : UNANIMITE

Afin de répondre à la demande en énergie électrique des deux établissements commerciaux "King Jouet" et "Intersport", situés 14 et 16 rue Lavoisier dans la zone ROYAN 2, E.D.F. envisage la pose de trois câbles basse tension souterrains.

Cette canalisation, d'une longueur d'environ 370 mètres, est prévue sur la parcelle cadastrée CI sous le numéro 582, appartenant à la Ville de Royan.

Ce terrain est placé à l'arrière des immeubles, entre le poste E.D.F. rue Denis Papin et l'ex-rue Augustin Fresnel.

La signature d'une convention de servitude avec E.D.F. est donc nécessaire pour fixer les conditions de pose et d'exploitation de ce réseau.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Délibérante de se prononcer favorablement sur l'opportunité de ce projet de servitude, et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer la convention de servitude ci-annexée, établie par E.D.F., ainsi que tout document relatif à cette convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la nécessité pour E.D.F. de réaliser la desserte en énergie électrique des projets immobiliers "King Jouet" et "Intersport",
- VU le projet de convention établi par E.D.F. pour le passage de cette liaison électrique en servitude sur la propriété de la Ville de ROYAN,
- VU l'avis favorable de la Commission de Travaux du 17 mars 2004
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'approuver le projet de convention de servitude établi par E.D.F. en vue de fixer les conditions de pose et d'exploitation de la canalisation destinée à la desserte basse tension des établissements "King Jouet" et "Intersport",
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer la convention de servitude ci-annexée, établie par E.D.F., ainsi que tout document relatif à cette convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 2 avril 2004
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS